



CSA - Direction des études et recherches

La représentation des femmes dans les débats pré-électoraux télévisés belges francophones

Mai 2014

Bertrand LEVANT

Amina GHARIB

Muriel HANOT

LA REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES DEBATS PRE-ELECTORAUX TELEVISES BELGES FRANCOPHONES LORS DES ELECTIONS DE MAI 2014

Introduction

En 2011, le Collège d'avis du CSA adoptait dans son règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale une disposition destinée à assurer une plus grande diversité des candidats à l'antenne. Le règlement prévoyait ainsi en son article 17 que « dans la mesure du possible, l'éditeur reflète, dans la couverture des élections, la diversité des candidats et de la population concernée par l'élection » (CSA, 2011b). Cette disposition s'inscrit dans la droite ligne du droit à l'information et à l'expression, propre au fonctionnement démocratique¹. Récemment, dans un document consacré aux indicateurs d'égalité des genres dans les médias, l'UNESCO rappelait qu'« il est absolument essentiel de reconnaître que pour libérer tout leur potentiel démocratique, les médias doivent refléter la diversité de la société. La diversité sociale recouvre une multiplicité de caractéristiques très complexes propres aux êtres humains – la langue, la culture, la religion, la race, l'origine ethnique et le genre. Pour que les médias soient le miroir fidèle de nos sociétés, pour qu'ils couvrent des sujets de manière approfondie et respectueuse de la diversité, il est capital que les informations donnent une image du monde qui rompe avec des représentations essentiellement masculines et stéréotypées » (UNESCO, 2015 : 15). Sur ce dernier point, en 2010, la résolution 1706 du Conseil de l'Europe soulignait que « la participation égale des femmes et des hommes à la vie politique est l'un des fondements de la démocratie » et préconisait, outre la réforme des constitutions et systèmes électoraux, l'élimination des clichés sexistes et des préjugés à l'égard des femmes candidates, préjugés ancrés dans les mentalités, non seulement dans les partis politiques mais aussi dans les médias (CoE, 2010).

Aussi, trois ans après l'adoption du règlement, qu'en était-il de l'application de cette disposition du règlement en matière de représentation des femmes, compte tenu qu'entre 2011 et 2013, le CSA, qui coordonnait le Plan Egalité et diversité dans les médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait constaté une sous-représentation récurrente – quoique en légère diminution avec le temps - des femmes à l'écran? Traditionnellement sous-représentées dans le champ politique et dans les médias (Derville, Pionchon, 2005 ; Pilet, Fiers, 2008), les femmes étaient-elles plus visibles sur les écrans lors du scrutin du 25 mai 2014 ? La conjoncture électorale se prêtait, il est vrai, particulièrement bien à l'exercice : d'abord, les trois scrutins simultanés (Fédéral, Régions/Communautés, Europe) offraient l'occasion d'une couverture maximale pour tous les intervenants de la scène politique et médiatique belge ; ensuite, l'ensemble des scrutins était marqué par l'obligation pour les partis de proposer pour toutes les listes la parité hommes-femmes ainsi qu'une alternance entre homme et femme aux deux premières places² ; enfin, les assemblées sortantes étaient les plus « égalitaires » que le pays ait connu puisque depuis le scrutin de 1999, le premier marqué par l'application d'un quota (deux-tiers maximum de membres de même sexe) et depuis 2002, année de l'adoption de la loi « parité », le pourcentage de femmes élues n'a cessé de croître.

¹ La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales souligne en son article 14 : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ».

² En 2002, le législateur modifiait la Constitution, garantissant ainsi l'égalité des femmes et des hommes et organisant leur égal accès aux mandats électifs et publics. Différentes lois ont ensuite traduit ce principe aux différents niveaux de pouvoir afin de l'appliquer aux différents types d'élection (IEFH, 2015a). La parité a été appliquée pour la première fois lors des élections de 2003 et l'alternance homme-femme aux deux premières places « dès 2006 en Wallonie et à Bruxelles et à partir de 2012 en Flandre ». (*Ibid.*).

Tableau 1. Evolution du pourcentage de femmes élues dans les différents parlements (1994-2010)

	1994	1995	1999	2003	2004	2007	2009	2010
Chambre		12%	19,3%	34,7%		36,7%		39,3%
Parlement européen	32%		32%		29,2%		31,8%	
Parlement wallon		8%	10,7%		18,7%		34,7%	
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale		26,7%	34,7%		46,1%		43,8%	
Parlement de la Communauté française³		13,8%	16%		25,8%		37,2%	
Parlement de la Communauté germanophone		20%	24%		24%		32%	

Source : IEFH, 2015a

La représentation télévisuelle des femmes politiques dans les programmes électoraux diffusés sur les télévisions belges francophones à l'occasion de la campagne 2014 était-elle à l'image de cette évolution ? Reflétait-elle la progression parlementaire enregistrée avec l'adoption progressive des quotas et des règles de parité ?

Méthodologie

L'approche choisie pour traiter cette question de recherche s'inscrit dans la perspective des *Baromètres diversité - égalité* précédemment mis en place et coordonnés par le CSA. Cette approche est quantitative et basée sur la reconnaissance de catégories perceptives (induites ou déduites de l'observation d'un spectateur lambda). L'unité d'encodage⁴ est l'intervenant politique identifié dès lors qu'il prend la parole dans une émission électorale. Plusieurs indicateurs détaillent les différents intervenants : le sexe, l'âge, le type d'apparition à l'écran, l'appartenance politique. Sur le plan des caractérisations politiques, s'ajoutent les indicateurs de position sur la liste ainsi que le mandat en cours⁵. Le corpus d'émissions se compose des programmes électoraux diffusés sur les chaînes (linéaires) de télévision belges francophones pendant les deux derniers mois de la campagne électorale régionale, fédérale et européenne 2014 (avril et mai), deux mois pendant lesquels le nombre d'émissions diffusées a été important et continu.

Corpus

Tous les programmes électoraux de l'ensemble des chaînes linéaires actives en Fédération Wallonie-Bruxelles mentionnés dans les dispositifs électoraux ont été repris à l'exception des débats qui rassemblaient des candidats pour lesquels les électeurs de Wallonie-Bruxelles ne pouvaient voter (comme par exemple le « Débat des candidats à la présidence de la Commission » diffusé sur La Trois).

- tous les débats politiques de 8 télévisions locales⁶ : Canal C (« Débat des présidents », « Elections 2014 » « Face à face », « Face aux électeurs », « Face à la presse »), Canal Zoom (« Elections 2014 », « Face aux électeurs », MaTélé (« Elections 2014 », « Face à face », « Face à la presse »), notélé (« Duel », « Face à l'opinion », « Débat des européennes », « Débat des régions », « Elections 2014 »), RTC Télé-Liège (« Elections 2014 »), TéléSambre (« Elections 2014 »), Télévesdre (« Elections 2014 ») et Télé-Bruxelles (« Elections 2014 », « Débat des présidents », « Duel », « Têtes de listes », « Région Bruxelles »)⁷ ;

³ Composé de députés wallons et bruxellois.

⁴ Pour plus de détails sur la méthodologie, voir l'annexe 1.

⁵ Les différentes thématiques abordées au cours des débats figuraient au nombre des critères. Il n'a toutefois pas été exploité dans l'analyse finale, en raison de la pluralité des sujets abordés dans les émissions. Les mentions identifiées n'ont également pas été retenues dans l'analyse car tous les candidats faisaient l'objet d'une mention précise.

⁶ Pour des raisons pratiques, toutes les télévisions locales n'ont pu être enregistrées et analysées. Manquent Antenne Centre, Télé Mons Borinage, TV Com et TV Lux.

⁷ Certaines émissions sont génériques. « Elections 2014 » se décline souvent dans différents débats organisés autour des différents niveaux de pouvoir (fédéral, région, Europe) ou d'enjeux spécifiques.

- tous les programmes électoraux de la RTBF (La Une, La Deux, La Trois) (« Régiopoly », « Le grand test », « Mise au point », « Le débat des présidents de parti », « Rebattons la campagne », « Quai des Belges », « C'est ça l'Europe »)⁸;
- tous les programmes électoraux de RTL-TVi (« Controverse »⁹, « L'invité », « Le débat national », « Le débat des présidents », « Le duel », « La voix des Belges »).

Au total, ce sont 131 émissions qui ont été encodées et indexées, pour un total de 474 intervenants identifiés. On notera que chaque intervenant n'est identifié qu'une seule fois par émission. L'encodage a été réalisé par un observateur « neutre », qui découvrait les candidats, les partis, les programmes. En conséquence, seuls les éléments d'indexation explicites ont été pris en compte.

1. Aperçu général

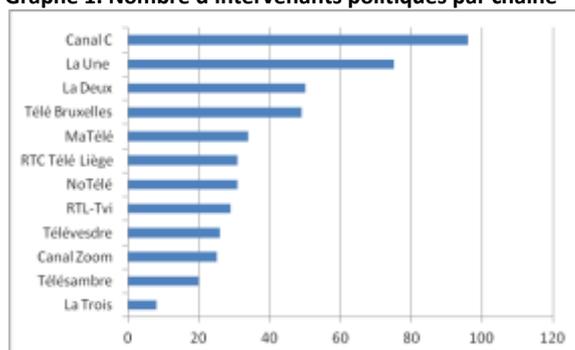
474 intervenants politiques ont été identifiés. Ils se répartissent comme suit :

Tableau 2. Nombre d'intervenants politiques par groupe médias

Groupe TV	Intervenants politiques	%
RTBF	133	28%
RTL-TVi	29	6%
TVL	312	66%
	474	

Deux tiers des intervenants participent à des émissions programmées sur les huit télévisions locales¹⁰. Un quart des intervenants intervient sur les chaînes du service public (RTBF). 6% interviennent sur RTL-TVi seule chaîne du groupe RTL à diffuser des émissions électoraux. Toutes chaînes confondues, Canal C est la chaîne qui montre le plus d'intervenants politiques pendant les deux¹¹ derniers mois de la campagne (96 intervenants qui recouvrent ainsi 20,25% de l'échantillon considéré), devant La Une (75 intervenants soit 15,82%). Les autres chaînes suivent dans un « peloton » qui va de 20 (4,22%) à 50 intervenants (10,55%). La Trois (RTBF) pèse peu dans l'échantillon. On y compte 8 intervenants (soit 1,69% de l'échantillon).

Graphe 1. Nombre d'intervenants politiques par chaîne



⁸ En raison de problèmes techniques, certaines émissions (« Nuances de Belges » du 22/04 au 26/04, « Duels en prime », « Regiopoly » du 5/05 au 7/05, « Mise au point » des 13/04, 27/04, 04/05 et 11/05) ne figurent pas dans l'échantillon. Bien que non exhaustif, la taille de ce dernier reste cependant très étendu.

⁹ Les émissions « Controverse » du 27/04 et 04/05 n'ont pas été analysées.

¹⁰ Pour rappel, cette analyse ne prend pas en compte les émissions électoraux de : ACTV, Télé MB, TV Com et TV Lux.

¹¹ Pour des raisons pratiques liées à l'enregistrement et à l'encodage, seuls les deux derniers mois de campagne ont été retenus. D'autres émissions électoraux ont pu être diffusées le mois qui précédait (la campagne s'étend en théorie sur les trois mois précédant le scrutin, du moins tel que formulé dans le Règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale, lui-même basé sur les dispositions légales en matière de limitation et de contrôle des dépenses électoraux) (CSA, 2011b).

Le nombre d'intervenants est bien évidemment directement lié au nombre d'émissions électorales diffusées. Sur les **131 programmes électoraux analysés**, Canal C est la chaîne qui en a diffusé le plus (25), juste devant Télé-Bruxelles (23). Avec un plus grand nombre d'intervenants que cette dernière, La Une a cependant diffusé moins d'émissions électorales (14). Cette différence s'explique par un nombre d'intervenants moyen par émission sensiblement différent d'une chaîne à l'autre. Si la règle de 4 (généralement pour quatre représentants des partis traditionnels) reste visiblement de mise, la formule en duo s'impose également. Ainsi, La Une et La Deux (RTBF) invitent en moyenne 5 intervenants par émission, RTL-TVi 2,23, Télé-Bruxelles 2,13. De fait, là où la RTBF privilégie exclusivement la formule débat, les autres chaînes mixent le genre avec face à face et interviews.

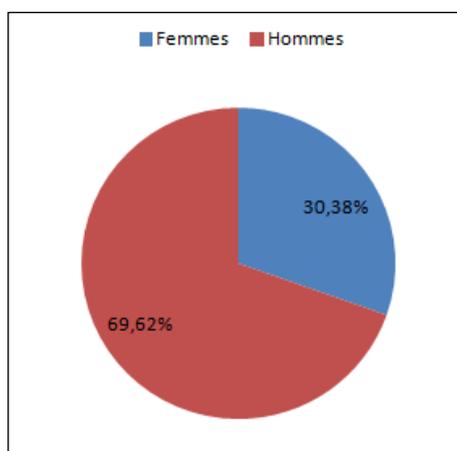
Tableau 3. Nombre moyen d'intervenants par émission

Chaînes	Nombre d'intervenants politiques	Nombre d'émissions	Nombre moyen d'intervenants par émission
La Trois	8	2	4,00
TéléSambre	20	5	4,00
Canal Zoom	25	7	3,57
Télévesdre	26	6	4,33
RTL-Tvi	29	13	2,23
notélé	31	9	3,44
RTC Télé Liège	31	7	4,43
MaTélé	34	10	3,40
Télé Bruxelles	49	23	2,13
La Deux	50	10	5,00
La Une	75	14	5,36
Canal C	96	25	3,84
Total général	474	131	

2. La représentation des femmes politiques

144 femmes et 330 hommes. Telle est la répartition des intervenants politiques dans les différentes émissions encodées. Le pourcentage des femmes présentes dans l'ensemble des programmes électoraux télévisuels belges francophones lors des élections de mai 2014 s'élève donc à **30,38%** de femmes pour **69,62% d'hommes**. Pour rappel, la population belge francophone est composée de 51% de femmes et 49% d'hommes. En 2014, les listes étaient paritaires.

Graphe 2. Répartition femmes-hommes dans les programmes électoraux 2014



Ce résultat n'est en soi pas surprenant. Il s'aligne sur les conclusions des études menées depuis quelques années en Fédération Wallonie-Bruxelles :

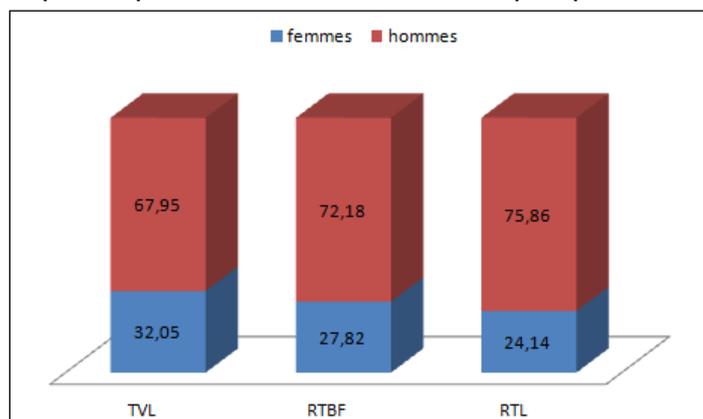
- en 2010, le *Global Media Monitoring Project* qui se penchait sur la place des femmes dans la couverture presse, radio et télévision d'une journée d'information, révélait une moyenne de **28%** de femmes vues ou interrogées dans les médias belges francophones. La moyenne générale de cette étude internationale était de 24% (AJP, 2010).
- de 2010 à 2013, suivant les résultats du *Baromètre de la diversité et de l'égalité*, la représentation des femmes sur les écrans des télévisions actives en Fédération Wallonie-Bruxelles passait de 31,41% à 36,88%¹², tous programmes confondus.
- en 2011, un focus du *Baromètre de la diversité et de l'égalité 2010* consacré à la représentation des femmes politiques montrait que ces dernières apparaissaient – hors période électorale – à hauteur de 22,6% dans les émissions d'information et de 23,6% dans les débats politiques (Baillly, 2011).

Si la présence de 30,38% femmes dans les émissions électorales de 2014 s'inscrit dans une tendance générale qui efface une femme sur deux des écrans¹³, l'écart mesuré entre leur représentation « politique » de 2010 et de 2014 semble témoigner d'une évolution à la hausse (de 23,6% à 30,38%), qui répondrait ainsi à la féminisation progressive du champ politique et à la sensibilisation des médias aux questions de diversité. Cette évolution reste cependant artificielle, en raison des différences d'approche méthodologique développées dans les deux études¹⁴.

Ces 30,38% masquent par ailleurs une variété de situations. La moyenne des intervenantes politiques atteint en effet **32,05%** sur les chaînes de télévisions locales, **27,82%** sur les chaînes de la RTBF et **24,14%** sur RTL-TVi. Plus l'audience des chaînes est large, plus les femmes politiques sont minoritaires.

La proximité que les chaînes de télévisions locales maintiennent avec leur terrain joue-t-elle au bénéfice d'une meilleure représentation des femmes, comme cela avait déjà été noté dans les *Baromètres diversité – égalité* ?¹⁵

Graph 3. Répartition des hommes et des femmes politiques selon les groupes médias



¹² Cette augmentation était cependant influencée par une émission qui diffusait des photos de jeunes femmes dans des annonces de rencontres. Si l'on excluait cette catégorie particulière de programmes, on observait que la proportion de femmes à l'écran en 2013 redescendait à 33,34%, soit un résultat très similaire au *Baromètre 2012*, qui restait supérieur de près de 2% au résultat de 2011 (CSA, 2013).

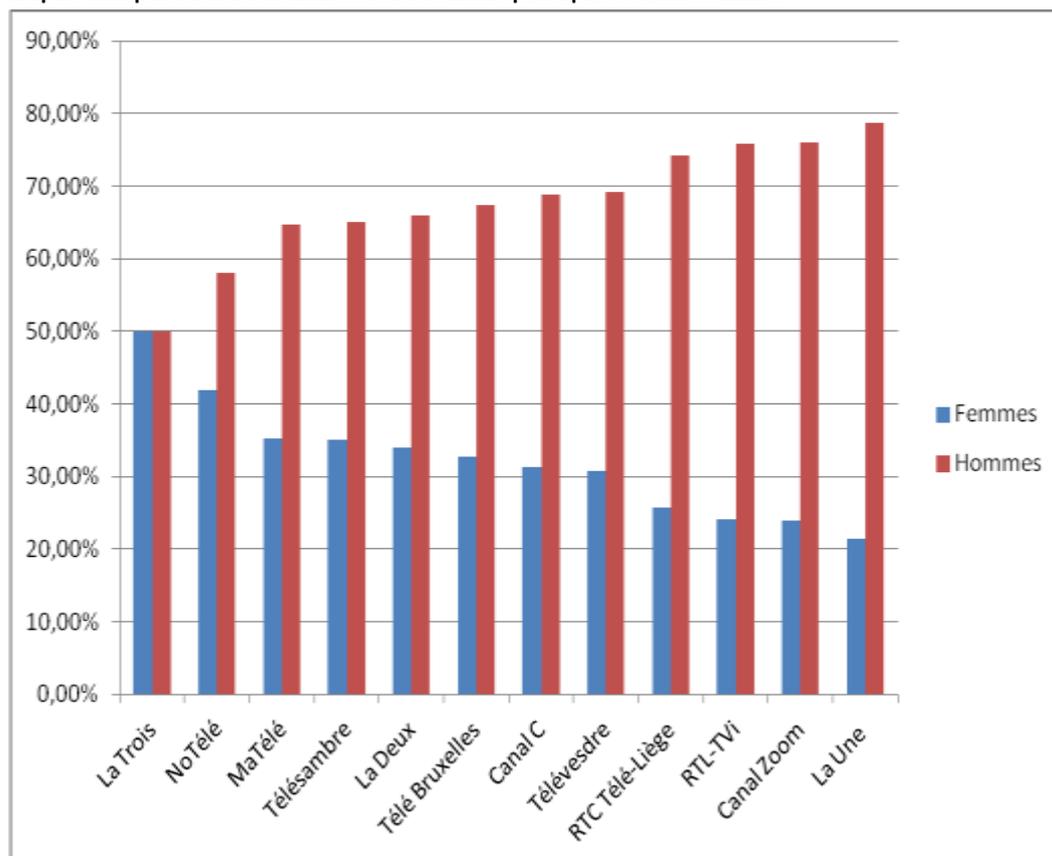
¹³ Selon la formule de l'étude GMMP belge

¹⁴ Pour rappel, les chiffres de 2010 s'attachaient à la représentation des femmes politiques dans toutes les émissions d'information, dont les débats. Nous étions alors hors période électorale. Les chiffres de 2014 portent sur la représentation des intervenantes femmes dans tous les programmes électoraux des deux derniers mois de campagne.

¹⁵ « L'effet de proximité avec le terrain se révèle déterminant dès lors que l'on enregistre un changement positif dans la représentation des groupes observés. Dans l'information locale, les femmes sont ainsi plus présentes (35,36%) que dans l'information nationale (31,36%) ou internationale (22,18%) » (CSA, 2013 : 164).

De fait, si l'on excepte les résultats de La Trois dont la parité parfaite (50-50) ne concerne que deux débats (et huit intervenants), une chaîne locale tire à la hausse les résultats d'ensemble. notélé est en effet la chaîne locale où les femmes sont intervenues le plus souvent dans les émissions électorales : elles y étaient **41,94%**. Le résultat est sans surprise quand on sait que déjà, fin des années 90, la chaîne « proposait aux partis politiques d'instaurer la mixité dans les débats politiques et d'adapter leur choix de représentants sur le plateau », proposition que les partis avaient alors acceptée (CSA, 2011c : 7). Le dispositif électoral 2014 de la chaîne locale prévoyait aussi, explicitement, que sur les quatre débats (fédéral et régionaux) organisés par la chaîne, « les deux sexes devront être représentés dans le choix des candidats retenus par chaque liste. Et ce, afin de respecter l'esprit de la loi sur la parité homme-femme » (CSA, 2014 : dispositif électoral de notélé).

Graphe 4. Répartition des hommes et des femmes politiques selon les chaînes



Les représentations les plus faibles (soit inférieures aux 30%, et même aux 25%), touchent tous les types de chaînes, qu'elles soient privées, locales ou publiques : les intervenantes politiques sont 24,14% sur RTL-TVi, 24,00% sur Canal Zoom et 21,33% sur La Une. Le nombre d'émissions diffusées ou le nombre moyen d'intervenants par émission ne semble pas affecter la représentation des femmes à la hausse ou à la baisse. On notera qu'outre notélé, deux autres acteurs introduisaient la diversité dans leur dispositif électoral, sans que cela ait d'effet sur la représentation des femmes à l'antenne :

- la RTBF indiquait à l'article 4.1 la volonté d'« ouvrir à la diversité au niveau des candidats et des interventions du public en fonction du genre, des âges, des situations sociales, culturelles et géographiques » (CSA, 2014 : dispositif électoral de la RTBF) ;
- Télé Bruxelles mentionnait : « Dans la mesure du possible la rédaction tiendra également compte de la diversité de sexe, d'origine et de culture des candidats » (CSA, 2014 : dispositif électoral de Télé-Bruxelles).

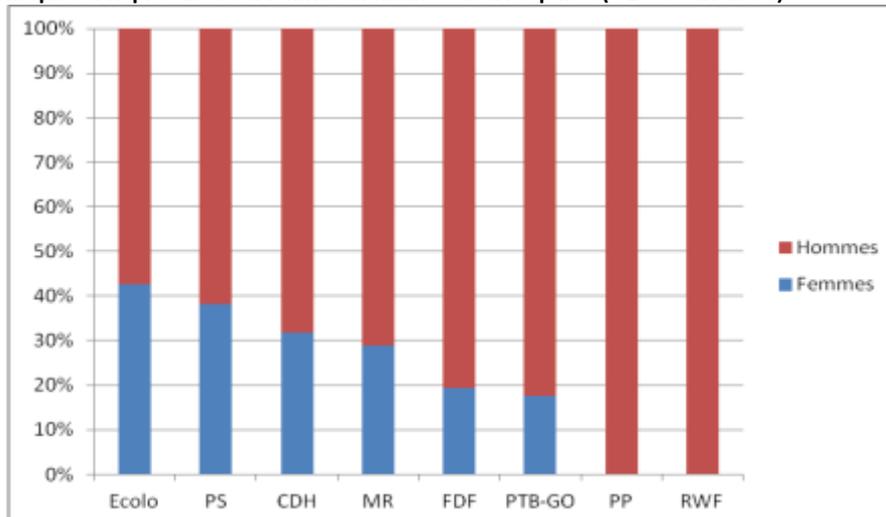
3. Le profil politique des intervenants

L'analyse des intervenants par parti montre que si les femmes sont moins présentes que les hommes dans les émissions électorales, elles ne le sont pas de manière égale suivant les partis représentés.

93,57% des femmes politiques que l'on voit à l'écran pendant la campagne sont issues des partis dits traditionnels, soit du PS, du MR, du CDH et d'Ecolo. Les hommes de ces partis représentent quant à eux 77,52% de l'effectif total masculin. Les « autres » partis (FDF, PTB, PP, RWF, BUB...) sont en effet plus souvent représentés par des hommes que par des femmes.

Si l'on prend en considération les partis dont le nombre d'intervenants dépasse les 10 occurrences¹⁶, on constate que les femmes Ecolo et PS sont plus présentes à l'écran que leurs homologues des autres partis. On compte pour les premières **40** intervenantes pour **54** hommes (elles sont 42,55%) et pour les secondes, **36** pour **58** hommes (elles sont 38,30%). Pour le CDH, on dénombre **29** femmes pour **62** hommes (31,87%), pour le MR, 26 pour 64 hommes (28,89%). Pour le FDF la proportion tombe à 6 femmes pour 25 hommes (19,35%) et pour le PTB-GO, à 3 femmes pour 14 hommes (17,65%). Au PP et au RWF, tous les intervenants sont des hommes, ils étaient 14 pour le premier, 16 pour le second.

Graph 5. Représentation femmes-hommes selon les partis (> 10 occurrences)



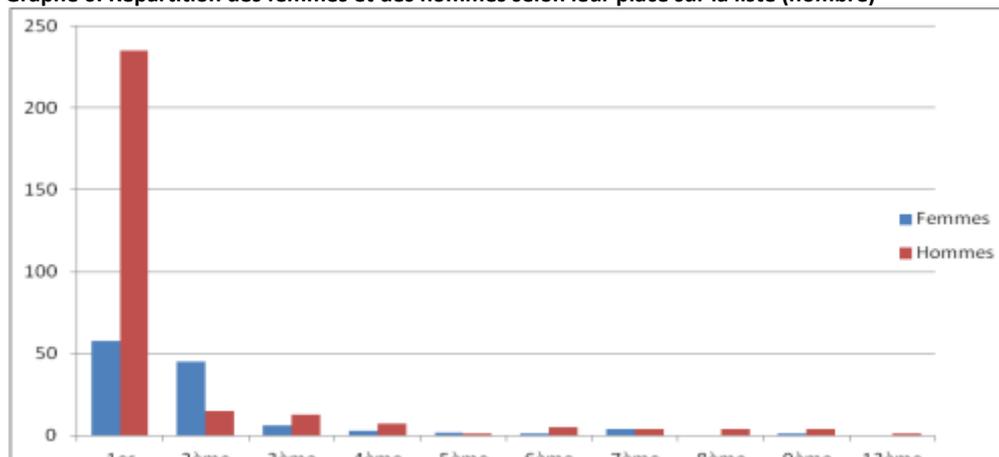
4. La place sur la liste des intervenants

Si l'on excepte les 62 intervenants (22 femmes et 40 hommes) dont la place sur la liste n'est pas précisée, les émissions analysées montrent que 293 intervenants sur 412 (71,12%) occupaient la tête de liste effective (ou la 1^{ère} suppléance)¹⁷. Ces têtes de liste sont à 80,20% des hommes (235 intervenants) et à 19,80% des femmes (58 intervenantes).

¹⁶ Ces partis couvrent 94,30% des intervenants de l'échantillon.

¹⁷ « Les candidats effectifs sont ceux qui sont éligibles pour l'attribution des mandats au soir de l'élection. Les suppléants, en revanche, ne pourront obtenir un mandat qu'en remplacement d'un élu qui ne pourrait siéger et devrait être remplacé par un suppléant » (Pilet, Fiers, 2008 : 773). L'encodage a assimilé tête de liste et première suppléance, considérant que ces deux places étaient « éligibles ». Cet encodage a néanmoins gommé la possibilité d'envisager une éventuelle distinction sous-tendue par l'importance de la tête de liste dans l'élection directe. Il ne permet pas, principalement, d'évaluer la primauté de la tête de liste sur la première suppléance en termes de visibilité.

Graphe 6. Répartition des femmes et des hommes selon leur place sur la liste (nombre)



Les intervenants figurant en deuxième place de liste, nettement moins représentés à l'écran (ils sont 60, soit 14,56% des intervenants dont on a identifié la place sur la liste) sont trois fois plus souvent des femmes (45) que des hommes (15). Si à égalité d'apparition, on compare la manière dont se profile la place des femmes et hommes politiques sur leur liste, on constate que les hommes politiques qui accèdent à l'écran occupent quasi exclusivement la tête de liste (81,03%) alors que, les femmes occupent souvent tant la première (47,54%) que la deuxième place (36,89%).

On notera aussi, sur le versant médiatique, que certaines chaînes de télévision drainent davantage de têtes de liste que les autres. Ainsi en va-t-il de La Une, de La Trois, de RTL-TVi et de Télé-Bruxelles dont plus de 90% des intervenants (100% dans le cas de La Une et de La Trois) sont des têtes de liste (ou premiers suppléants). Les télévisions locales accueillent, à l'exception de Télé-Bruxelles et dans une moindre mesure Canal Zoom, des intervenants plus variés, oscillant entre premières, deuxième et troisième places. Par ailleurs, si l'on excepte l'unique débat de La Trois, dont l'analyse est peu généralisable en raison du faible nombre d'intervenants, on constate que les têtes de liste (et premières suppléances) de La Une, RTL-TVi et Télé-Bruxelles sont composées à plus de trois-quarts d'hommes et à moins d'un quart de femmes. Pourtant, selon l'IEFH, sur les listes, la présence des femmes en tête de liste (et première suppléance) variait, selon les assemblées, entre 33,3% et 83,33%.

Tableau 4. Têtes de liste et premières suppléance féminines sur les listes électorales des partis francophones en 2014

	Chambre des représentants	Parlement wallon	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale*	Parlement de la Communauté germanophone**	Parlement européen***
Têtes de liste	8/36 (22,22%)	18/91 (19,8%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	3/7 (42,9%)
Premières suppléances	11/36 (30,56%)	30/91 (33%)	4/6 (66,7%)	/	1/7 (14,3%)
Total	19/36 (52,77%)	48/91 (52,74%)	5/6 (83,33%)	2/6 (33,3%)	4/7 (57,14%)

Source IEFH 2015b.

* groupe linguistique francophone

** il n'y a pas de suppléants sur ces listes

*** collège électoral francophone

C'est sur La Une qui est aussi la chaîne qui mobilise le plus d'intervenants têtes de liste (73, soit un quart de l'ensemble des têtes de liste) que l'on retrouve le plus grand nombre de femmes têtes de liste (16 femmes pour 57 hommes).

5. Statut électoral des intervenants

Le type de candidat qui apparaît à l'écran est varié. Seul un quart (24,26%) de l'ensemble des intervenants est membre sortant d'une assemblée régionale, fédérale ou européenne. Le plus souvent (près d'une fois sur deux - 46,84%), les intervenants sont simples candidats (ou présentés comme tels). Dans les autres cas, ils sont membres d'un exécutif sortant (9,70%), membres d'un exécutif local (8,44%) ou membres d'une assemblée locale (10,76%). Suivant que l'intervenant est femme ou homme, ce statut électoral diffère notablement. Dans près de trois-quarts des cas, les simples candidats sont des hommes (74,77%). Les femmes ont plus de chance d'accéder aux programmes électoraux lorsqu'elles occupent un mandat, mais toujours moins souvent que les hommes. Dans cette logique qui semble offrir une large place aux nouveaux candidats, les hommes sans expérience politique préalable (ou sans expérience revendiquée) accèdent ainsi beaucoup plus facilement à l'écran que les femmes qui, d'une façon ou d'une autre, ont dû faire leurs preuves. Bien qu'elle soit relative, on notera sur ce plan l'importance du mandat local dans l'accession des femmes à la couverture électorale. Sur les 86 candidats « locaux », 36 sont des femmes (41,86%), 50 sont des hommes (58,14%).

A l'écran, les intervenantes femmes issues d'une assemblée parlementaires sont 31,30% pour 68,70% d'hommes, les représentantes d'assemblées locales sont 43,14% les femmes membres des exécutifs sortants 31,30%. Le poids de la représentation médiatique des femmes exerçant un mandat local et, dans une moindre mesure, des femmes ayant occupé un mandat exécutif semble un peu plus important que celui qu'elles détiennent dans la vie politique réelle. En effet, les femmes parlementaires sortantes étaient 38,9% au Parlement fédéral (Chambre et Sénat), 36% au Parlement wallon, 43,8% au Parlement bruxellois, 32% au Parlement germanophone et 36,4% au Parlement européen (chiffres belges)¹⁸. Les conseillères communales désignées lors des élections locales de 2012 sont 35,8% en Wallonie et 42,5% en Région de Bruxelles-Capitale. Les élues provinciales désignées en 2012 sont 34,5% au sud du pays (IEFH, 2015a ; Amazone, 2013). Quant aux exécutifs sortants, ils présentaient un taux de féminisation de 26,3% au gouvernement fédéral et de 30,6% dans les différents gouvernements régionaux (12,5% au gouvernement wallon, 25% au gouvernement bruxellois, 42,8% au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 25% au gouvernement germanophone et 44,4% au gouvernement flamand) (IEFH, 2015b).

Si l'on se penche sur la manière dont les partis traditionnels (déjà représentés) dispatchent les candidats, on constate que de manière générale, le FDF, Ecolo et le CDH sont les partis qui font proportionnellement émerger le plus de candidats simples. Les candidats MR sont plus souvent d'anciens parlementaires. Ils sont aussi plus nombreux à exercer des responsabilités dans un exécutif local. Le PS, Ecolo et le FDF laissent place aussi à un peu plus d'élus locaux.

Selon les groupes télévisuels, le statut des candidats varie. Si les parlementaires sortants se retrouvent autour des 10% sur toutes les antennes, les élus et membres d'exécutifs locaux sont plus nombreux sur les TVL... Par conséquent, il semble logique de penser qu'elles renforcent ainsi la représentation des femmes politiques. plus présentes que les hommes dans ce groupe. Ainsi, notélé qui affiche la plus haute proportion de femmes à l'écran est aussi la chaîne qui assure la meilleure représentation à l'écran des élues et mandataires exécutives locales. Toutefois, la corrélation n'est pas directe car la représentation des mandataires locaux n'est pas plus égalitaire que les autres. Ce qui explique par exemple que Canal Zoom présente l'une des plus mauvaises répartitions femmes-hommes... Tant le contexte local que la position sur la liste des mandataires locaux semble donc influencer la répartition hommes-femmes.

¹⁸ Il s'agit là de la composition effective des assemblées.

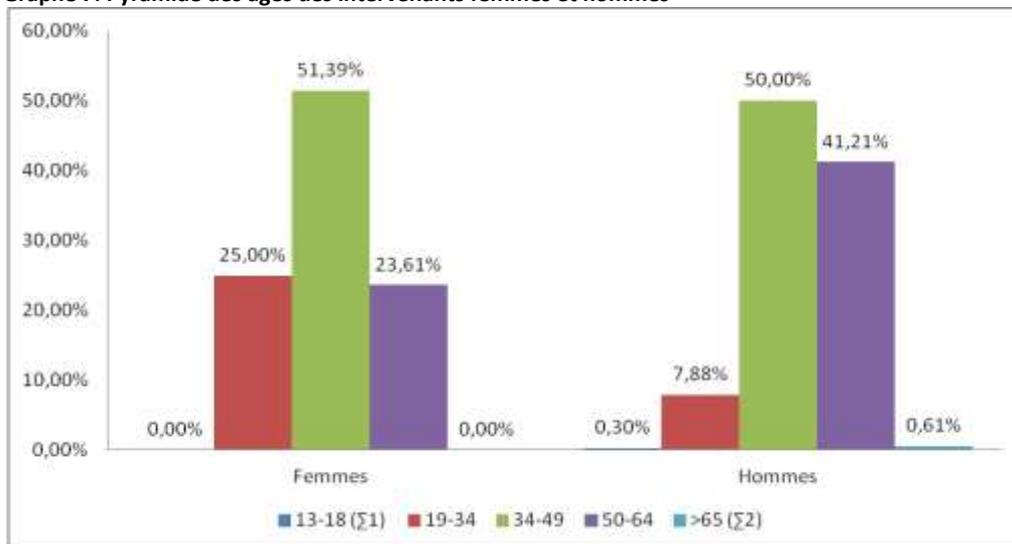
6. L'âge des candidats

Les *Baromètres diversité - égalité* ont montré que l'âge des femmes et des hommes à l'écran variait considérablement. Par effet de « jeunisme », plus les femmes gagnent en âge, plus elles disparaissent de l'écran (CSA, 2013 : 49-50 ; 149-152). L'âge des candidats aux élections suit-il cette tendance ?

Hommes et femmes confondus, la majorité des candidats se situe dans la tranche des 34-49 ans (50,49%). Cumulé aux intervenants de la tranche 50-64, le pourcentage grimpe à 86,28%. Un peu plus d'un candidat sur 10 à l'écran a entre 19 et 34 ans (13,08%). Un seul candidat a 18 ans.

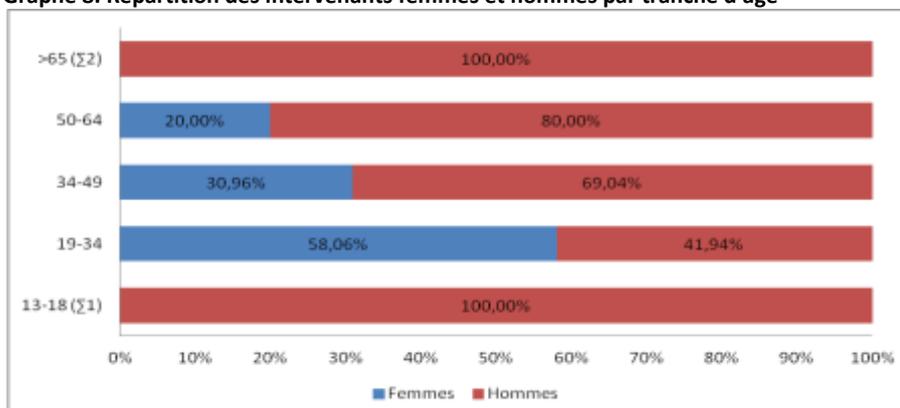
Lorsque l'on prend en considération le sexe de l'intervenant, les 34-49 ans restent majoritaires dans l'une et l'autre catégorie (51,39% de femmes pour 50% d'hommes). Mais, là où les hommes restent largement dominants dans la tranche 50-64 ans (41,21%) et peu représentés dans la tranche de 19 à 34 ans (7,88%), les femmes, elles, se retrouvent autant dans la première que dans la seconde. Ainsi 25% des femmes candidates à l'écran ont entre 19 et 34 ans et 23,61% ont entre 50 et 64 ans.

Graphe 7. Pyramide des âges des intervenants femmes et hommes



L'analyse par tranche d'âge renforce le constat : bien que moins présentes globalement puisqu'elles n'apparaissent qu'une fois sur trois, les femmes sont majoritaires dans la tranche des intervenants de 19-34 ans. Leur présence s'atténue progressivement, pour disparaître totalement de la tranche de 60 à 65, qui ne comprend, il est vrai, que deux intervenants masculins. Les candidates jeunes ont donc plus de chance de monter à l'écran que leurs homologues masculins. Cette chance disparaît dès lors qu'elles passent les 35 ans.

Graphe 8. Répartition des intervenants femmes et hommes par tranche d'âge



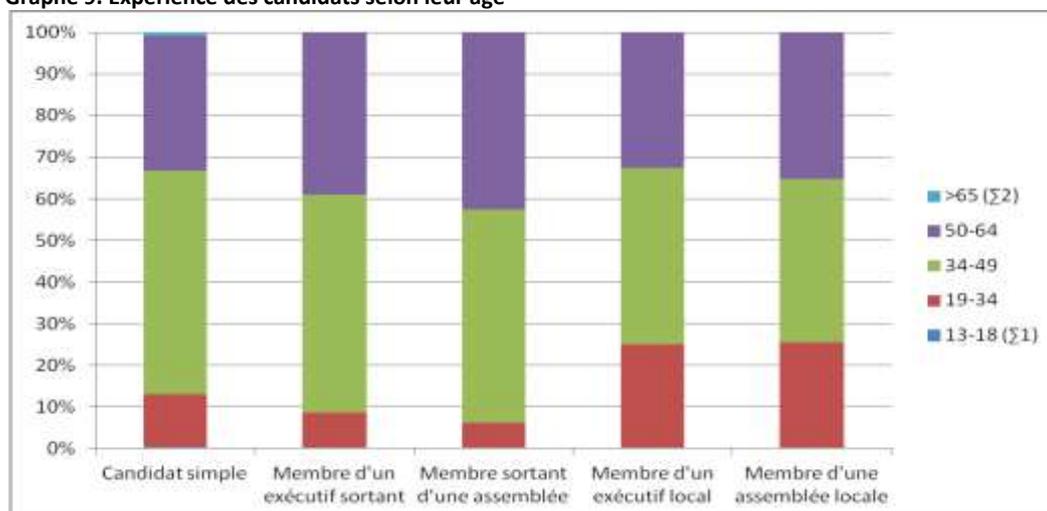
A l'exception du FDF, tous les partis visibilisent une majorité de candidats entre 35 et 49 ans. Les partis dont les candidats sont plus souvent jeunes (19-34 ans) sont le PTB (35,29%) et Ecolo (29,79%), dans une moindre mesure le CDH (14,29%). Les candidats entre 50 et 64 ans sont plus nombreux au FDF (58,06%), au MR (43,33%), au RWF(43,75%) et au PS (42,55%), dans une moindre mesure au PP (38,46%). On notera que les 2 candidats de plus de 65 ans étaient candidats pour BUB.

Si les candidates Ecolo et CDH qui ont entre 19 et 35 ans apparaissent plus souvent (64,29% et 61,59%) que leurs homologues hommes du même âge, il n'en va pas de même au PTB où la tendance est inverse. Les hommes y sont par ailleurs comme on l'a déjà noté, beaucoup plus représentés que les femmes. Les partis qui proposent le plus de candidats âgés de 50 à 64 ans sont, dans cette tranche d'âge, très masculins : 100% pour le RWF, 88,89% pour le FDF, 77,50% pour le PS, 71,79% pour le MR. Un peu moins représenté dans cette tranche d'âge, le CDH y affiche cependant 90% d'hommes.

Dans la tranche majoritaire des 35-49 ans, le PS est le seul à proposer une presque égalité de femmes et d'hommes (48,98% de femmes, 51,02% d'hommes). Le CDH et Ecolo oscillent entre 30 et 40% : 37,50% de femmes pour le premier, 31,25% pour le second. Le MR reste masculin à plus de 75% (76,60%). Les autres partis (FDF, PTB et RW) sont exclusivement masculins dans cette tranche d'âge. La mixité des générations plus jeunes semble s'imposer, mais ne peut gommer l'inégalité d'ensemble, qui s'explique principalement par la prévalence des 35 et plus.

Sans surprise, les candidats qui bénéficient d'une expérience parlementaire sont plus âgés que les autres. Cet effet d'âge est le fait des hommes. Les candidats bénéficiant d'une expérience locale, qu'elle soit exécutive ou de simple conseiller, sont les plus jeunes. Le plus souvent, ces jeunes issus de la politique sont de jeunes femmes.

Graphe 9. Expérience des candidats selon leur âge



Ecolo et CDH féminisent les candidats, mais uniquement les plus jeunes. Un effet de génération vieillit et masculinise l'échantillon : les plus vieux candidats sont surtout des hommes quel que soit le parti. Les partis les moins implantés sont les plus masculins à l'écran.

On notera, bien qu'il soit difficile d'en mesurer l'impact (en raison du petit nombre d'occurrences et de la non-concordance des catégories d'âge) que le dispositif électoral de noté prévoyait une disposition qui favorise l'intervention des jeunes candidats. La chaîne décidait ainsi de programmer un « débat réunissant les benjamins des listes complètes à la Région. Il sera réservé aux candidats effectifs ou suppléants de moins de 30 ans (c'est-à-dire nés après le 24 mai 1984) ou à défaut le benjamin n'ayant pas participé à un autre débat. Ce débat mettra surtout en évidence l'image de la politique à travers des jeunes qui s'y sont engagés ».

7. Les genres électoraux

Les émissions électorales de l'échantillon ont été répertoriées par type de dispositif : débat classique, duel (face à face), interview, face à la presse. Ces dispositifs favorisent des interactions différentes. Ils influent sur le nombre de candidats qui peuvent être accueillis. Pour rappel, la RTBF privilégie exclusivement les débats électoraux classiques ; RTL-TVi use également de la formule mais aussi de duels et d'interviews ; les chaînes de télévision locale varient les dispositifs.

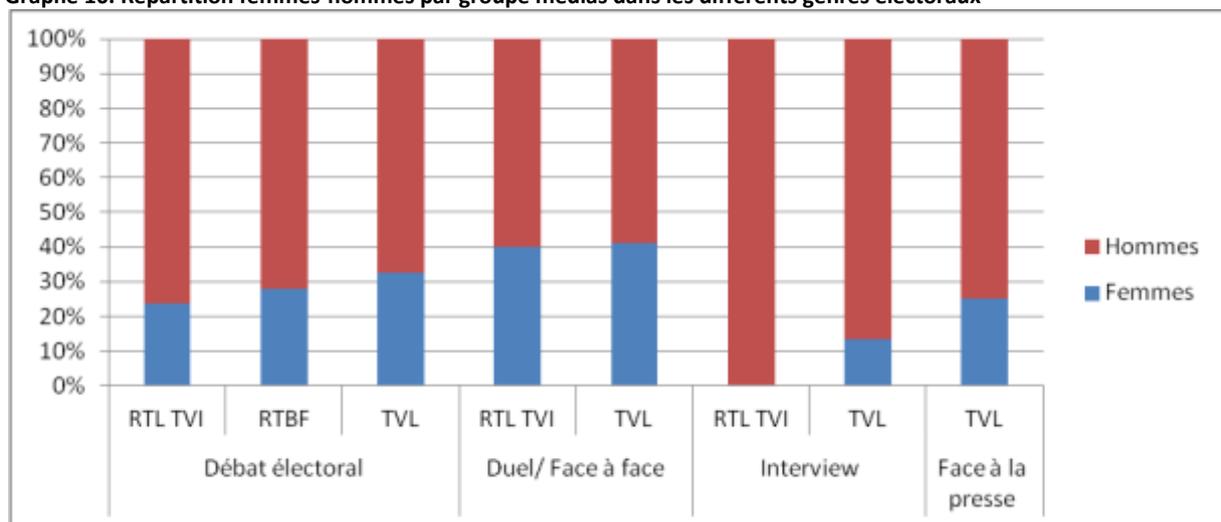
Quel que soit le format de programme électoral, les femmes restent toujours sous-représentées. Cette sous-représentation s'accroît toutefois dans certains types d'émissions plutôt que dans d'autres. Ainsi, c'est dans le mode interview que les femmes sont beaucoup moins représentées que les hommes. Elles y sont 12,12%. A l'inverse, elles sont plus présentes dans les face à face (41,18%). Dans les face à la presse et les débats, elles se situent dans la moyenne des 30%. On notera l'importance du débat dans la couverture des élections (plus de 75% des émissions sont des débats), qui pèse ainsi sur la présence moyenne générale des femmes durant la campagne.

Tableau 5. Répartition hommes-femmes dans les émissions électorales

	Femmes	Hommes	Total
Débat électoral	108 30,25%	249 69,75%	357
Duel/ Face à face	28 41,18%	40 58,82%	68
Interview	4 12,12%	29 87,88%	33
Face à la presse	4 25%	12 75%	16
Total	144 30,38%	330 69,62%	474

Groupe par groupe, peu de nuances se manifestent. Tout juste peut-on noter que dans le genre débat, les télévisions locales accueillent le plus de femmes.

Graph 10. Répartition femmes-hommes par groupe médias dans les différents genres électoraux



Conclusions

En évolution constante dans les assemblées parlementaires, les femmes restent peu présentes dans les débats politiques. L'analyse des émissions électorales diffusées à l'occasion de la campagne de 2014 sur les chaînes télévisées belges francophones conforte cet état de fait. Pendant les mois d'avril et mai 2014, sur 131 émissions indexées, les intervenants politiques femmes étaient présentes à hauteur de 30,38%. Les hommes étaient 69,62%.

Ce pourcentage, qui reste largement en-deçà de la parité (obligatoire) observée sur les listes, baisse encore si l'on ne regarde que les chaînes « nationales ». Le constat de S. Perry, qui notait dans un article consacré aux femmes politique à la télévision française que plus l'émission est prestigieuse, moins il y a de femmes politiques qui y participent et inversement (Perry, 2009 : 107), trouve ainsi une équivalence pour les audiences : plus elles sont élevées, moins les femmes sont nombreuses... Ces constats, tirés de l'analyse de l'échantillon, ne sont pas les seuls. D'autres phénomènes jouent sur la représentation des femmes politiques :

- la possibilité pour les femmes d'accéder à l'écran augmente lorsqu'elles exercent un mandat, particulièrement un mandat local. Dans les émissions pré-électorales, un parlementaire sortant sur trois (31,30%) et deux mandataires locaux (41,86%) sur cinq étaient des femmes. Cela étant, ces mandats ne garantissent pas une meilleure égalité de représentation car les candidats avec expérience revendiquée sont, dans l'ensemble, moins nombreux sur les plateaux que les simples candidats. Présents à hauteur de 46,84% dans les émissions, ces simples candidats sont dans trois-quarts des cas des candidats hommes.
- dans les tranches d'âge plus jeunes, la mixité des candidats s'impose davantage. Entre 19 et 34 ans, les candidats seront plus souvent des femmes que des hommes. Le rajeunissement des politiques a ainsi un effet visible sur la représentation des femmes. Cet effet générationnel est cependant gommé par la présence plus importante des candidats politiques plus âgés. Des candidats qui sont principalement... des candidats hommes.
- dans trois-quarts des cas, les émissions électorales donnent la parole à des têtes de liste (ou à des premiers suppléants). Quatre fois sur cinq, ces candidats têtes de liste sont des hommes. Ces têtes de liste se retrouvent principalement sur les chaînes « nationales » (RTL-TVi, La Une) ou assimilées (Télé Bruxelles, chaîne « locale » de la Région Bruxelles capitale). Les deuxièmes de liste, nettement moins médiatisés (14,56%), sont trois fois sur quatre des femmes.
- sur les télévisions locales, l'ouverture des débats à des candidats locaux, aux profils variables, favorise un meilleur accès des femmes à l'écran.
- moins le parti est implanté, moins il y a de femmes qui le représentent à l'écran. A l'inverse des partis traditionnels dont la tendance générale tire vers plus d'égalité et pour lesquels on constate une augmentation de la représentation des femmes en passant de la droite à la gauche du spectre politique¹⁹.
- certains genres télévisuels semblent moins prisés par les femmes. L'interview est le genre TV où les femmes sont moins nombreuses. On les retrouve aussi plus souvent dans les face à face que dans les débats.
- la mise en place dans le dispositif électoral des chaînes de règles explicites destinées à favoriser la mixité des candidats politiques dans les débats peut se traduire, dans les faits, par une meilleure représentation des femmes.

Cette sous-représentation des femmes politiques en télévision n'est pas le simple reflet de la réalité. La proportion de femmes élues, qui a crû avec les années, se situe aujourd'hui, dans les différentes assemblées, au-delà des 30% observés. La disparité télévisuelle ne tient donc pas à une disparité préexistante. Sauf à considérer

¹⁹ Plusieurs auteurs notent un lien théorique entre partis de gauche dont les programmes sont plus ouverts aux questions de genre et une plus grande féminisation des listes (Meier, Verlet, 2008 :716).

d'autres disparités comme celle que l'on peut observer dans la composition des listes, en dépit des règles de parité et d'alternance aux premières places. Dans son analyse des résultats des élections 2014, l'IEFH note ainsi, si l'on excepte l'influence des résultats électoraux, que « les places éligibles sont un bon indicateur de l'attitude des partis vis-à-vis de la présence des femmes sur leurs listes » (IEFH, 2015b : 47), des places éligibles où l'on retrouve, sans surprise, presque toujours une majorité d'hommes. Le phénomène était déjà observé en 2008 par J.-B. Pilet et S. Fiers qui, dans leur analyse des élections régionales de 2004, notaient que « les places les plus en vues sur les listes de candidats demeurent largement réservées aux hommes [...]. En conséquence, la stricte parité reste difficile à atteindre, notamment là où les circonscriptions sont de faible magnitude (comme pour le Parlement wallon) et où les partis n'emportent souvent qu'un à deux sièges » (Pilet, Fiers, 2008 : 788).

L'accès aux médias des candidats est fonction des stratégies politiques. Selon les personnalités en vue (ou à visibiliser), les ministres et parlementaires sortants, les oppositions de terrain, les contextes locaux..., les partis proposent des représentations dont le souci premier n'est pas de viser l'égalité. Ainsi, les règles législatives que se donne le politique en matière de représentation électorale ne trouvent pas toujours de traduction au moment d'entrer dans le champ médiatique. Pour autant, cet accès répond aussi à des critères médiatiques. Une enquête par focusgroups menée en 2006 auprès de 78 élues belges à différents niveaux de pouvoir révélait au nombre des barrières à une meilleure représentation des femmes en politique le rôle que jouent les médias lors des élections, « accusés de davantage se consacrer aux candidats masculins » (Pilet, Fiers, 2008 : 784). Comme instance productrice, les médias peuvent jouer un rôle déterminant lorsqu'ils constituent les plateaux de débat électoraux. S'ils s'assurent de l'équilibre politique nécessaire, ils recherchent aussi les « bons clients » et chassent la notoriété, gage d'audience. Et, dans cette logique qui privilégie la représentation à l'écran du président de parti, du premier de liste, des exécutifs sortants, les femmes sont pénalisées dès lors qu'elles n'occupent pas ces postes ou fonctions... Dans les médias, la question de l'égalité et de la diversité figure peu souvent au nombre des paramètres de constitution des débats et, quand ils le sont, ils ne sont pas toujours appliqués.

Ainsi, les effets croisés des jeux politiques et médiatiques ont une incidence évidente sur la représentation des femmes politiques. Ils conduisent, inévitablement, à poser la question de la responsabilité de l'action : qui doit fournir l'effort, le politique ou les médias ? Cette question est stérile tant qu'elle n'amène aucune des deux parties à s'interroger sur ses pratiques, ses réflexes en la matière. Les politiques, sur le terrain, prennent des dispositions légales en faveur de la parité. Dans les rapports entre partis et médias, ces lois n'ont peu ou pas de prise. La participation des femmes dans le débat politique électoral, voire le débat politique tout court, reste minoritaire, stigmatisant leur présence dans le champ des acteurs politiques classiques.

Faut-il pour autant se contenter d'en observer l'évolution, retenant ici et là les signes de changement ou les priorités de à l'agenda médiatique ? Sans doute non. Mais comme pour le travail qui a été accompli autour du *Baromètre de la diversité*, il est nécessaire de partir de cet état des lieux pour tenter de comprendre où et comment se joue l'égalité de la représentation médiatique entre hommes et femmes dans le champ du politique. Un travail qui ne pourra faire l'économie d'une enquête auprès des rédactions et des staffs politiques, avant d'envisager de nouvelles actions égalitaires, à intégrer dans les pratiques, les dispositifs électoraux ou les règlements à venir...

Bibliographie

- C. ACHIN, L. BARGEL (2013), « 'Montrez ce genre que je ne saurais voir'. Genre, sexualité et institutions dans la présidentielle de 2012 », *Genre, sexualité & société*, Hors-série n°2. URL : <http://gss.revues.org/2633>.
- AJP (2010), *Quel genre d'infos ? Rapport final GMMP 2010 Communauté française de Belgique*, Bruxelles : AJP.
- AMAZONE ASBL (2013), *Taux de femmes et hommes élu-e-s à l'issue du scrutin provincial du 14.10.2012 et du 8.10.2006*, <http://www.amazone.be/IMG/pdf/elues-2012-wallonie.pdf>.
- N. BAILLY (2011), « Femmes politiques », in CSA, *Baromètre diversité – égalité 2011*, Bruxelles : CSA, p. 48-52.
- S. BONNAFOUS (2003), « 'Femme politique' : une question de genre ? », *Réseaux*, pp. 119-145.
- COE (2010), *Résolution 1706 (2010) : Augmenter la représentation des femmes en politiques par les systèmes électoraux*.
- M. COULOMB-GULLY, J. RENNES (2010), « Genre, politique et analyse du discours. Une tradition épistémologique française *gender blind* », *Mots. Les langages du politique*, 94, pp.175-182.
- CSA (2011a), *Baromètre diversité – égalité*, Bruxelles : CSA.
- CSA [Collège d'avis] (2011b), *Avis n°3/2011*, http://www.csa.be/system/documents/files/1649/original/CAV_20111129_Regl_elections_2011.pdf?1322649289.
- CSA (2011c), *Panorama des bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité dans les médias audiovisuels de la Communauté française de Belgique*, Bruxelles : CSA.
- CSA (2012), *Baromètre diversité – égalité*, Bruxelles : CSA.
- CSA (2013), *Baromètre diversité – égalité*, Bruxelles : CSA.
- CSA (2014), *Dispositifs électoraux*, <http://elections.csa.be/pages/150>.
- E. DARRAS (1995), « Le pouvoir « médiocratique ? Les logiques du recrutement des invités politiques à la télévision », *Politix*, n°30, p. 183-198.
- G. DERVILLE, S. PIONCHON (2005), « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique*, n°78 : *Usages politiques du genre*, p. 53-64.
- IEFH (2015a), *Présence des femmes au sein des institutions politiques législatives et exécutives belges*, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/cijfers.
- IEFH (2015b), *La représentation politique des femmes à l'issue des élections du 25 mai 2015*, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/de_politieke_vertegenwoordiging_van_vrouwen_na_de_verkiezingen_van_25_mei_2014.
- P. LEROUX, C. SOURD (2005), « Des femmes en représentation. Le politique et le féminin dans la presse », *Questions de communication*, 7, pp.73-86.
- P. MEIER, D. VERLET (2008), « La position des femmes en politique locale belge et l'impact des quotas », *Swiss Political Science Review*, 14(4), pp. 715-740.
- S. PERRY (2009), « Les femmes politiques à la télévision. Quel accès à la parole légitime ? », *Mots. Les Langages du politique*, n°90 : *Présidentielle 2007. Scènes de genre*, p. 103-118.
- J.-B. PILET, S. FIERS (2008), « Les derniers écueils vers la parité politique en Belgique : une analyse des élections régionales de 2004 », *Swiss Political Science Review*, 14(4), pp. 767-793.

UNESCO (2015), *Indicateurs d'égalité et de genres dans les médias*, Paris : UNESCO.

B. WAUTERS, B. MADDENS, K. WEEKERS (2010), « Couverture médiatique et performances électorales des femmes candidates aux élections en Belgique », in R. Dandoy (eds.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, pp.187-213.

Annexe - Grille méthodologique

Objectif

L'objectif de cette étude est de quantifier et qualifier la représentation des femmes dans la couverture des élections régionale, fédérale et européenne du 25 mai 2014 par les médias télévisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le principe d'encodage repose sur la perception générale des téléspectateurs lambda et non sur le principe de vérité.

Champ

1. Les éditeurs (linéaires) retenus sont les éditeurs actifs en Communauté française ayant couvert les élections régionale, fédérale et européennes du 25 mai 2014 par des programmes électoraux spécifiques complémentaires à la simple couverture de la campagne électorale dans les programmes d'information : RTBF-La Une, RTBF-La Deux, RTBF-La Trois, RTL-TVi et les 12 télévisions locales (Antenne centre, Canal C, Canal Zoom, MaTélé, notélé, RTC Télé Liège, Télé Bruxelles, Télé Mons-Borinage, Télésambre, Télévesdre, TV Com et TV Lux).
2. L'étude reprend exclusivement l'ensemble des programmes électoraux diffusés par ces chaînes. Par « programme électoral » il faut entendre tout programme mettant en scène un ou plusieurs candidats et ayant pour objectif de faire prendre connaissance au téléspectateur les enjeux des élections et les candidats qui s'y présentent ainsi que d'informer et de confronter les programmes des différents partis pour les différents niveaux de pouvoirs. Les éventuels programmes spécifiques aux élections insérés dans les journaux télévisés sont considérés comme partie intégrante du journal télévisé et ne s'apparentent donc pas à des programmes électoraux.
3. L'encodage s'entend hors rediffusion (par chaîne et par jour)

Unité d'encodage et de mesure

1. L'indexation porte uniquement sur chaque intervenant dont il est avéré qu'il est candidat à l'élection régionale, fédérale ou européenne de 2014 en Belgique, par tout élément d'information dit ou montré à l'écran.
2. Les intervenants sont répertoriés une seule fois par émission, sans tenir compte de la fréquence et de la durée de leur intervention. Si ces personnes sont présentes au sein de plusieurs programmes, elles sont indexées en conséquence.
3. Pour le critère de l'âge et, dans une moindre mesure, pour le critère du sexe, l'indexation se réalise en fonction de l'appréciation du sens commun lorsque ces deux critères ne sont pas explicitement mentionnés dans la séquence. C'est-à-dire que pour chacun des individus indexés, il faut se poser la question : comment cet individu est-il perçu par les téléspectateurs en termes d'âge et sexe ?
On notera que cette perception se constitue pour le téléspectateur tout au long du programme, en fonction de nombreux éléments qui peuvent être visibles à l'écran, dit écrits ou même induits.
L'étude ne cherche pas à obtenir la vérité mais à recueillir la perception des téléspectateurs : « comment le téléspectateur se souviendra-t-il du personnage » ?

Catégories (par ordre d'encodage)

a. Editeur

RTBF-La Une, RTBF-La Deux, RTBF-La Trois, RTL-TVi, Antenne centre, Canal C, Canal Zoom, MaTélé, notélé, RTC Télé Liège, Télé Bruxelles, Télé Mons-Borinage, Télésambre, Télévesdre, TV Com et TV Lux

b. Titre du programme

c. Jour de diffusion

- d. Heure de début (format HH:MM:SS)
- e. Heure de fin (format HH:MM:SS)
- f. Durée du programme
- g. Genre télévisuel

- 01-Journal télévisé
- 02-Débat électoral (plusieurs candidats/listes)
- 03-Duel/Face à face (deux candidats/listes)
- 04-Interview (un seul candidat)
- 05-Face à la presse (un seul candidat/plusieurs journalistes-commentateurs)
- 06-Revue d'actualité politique
- 07-Portrait

Par débat électoral il faut entendre tout programme animé par un ou plusieurs journalistes mettant en présence plus de trois candidats de partis différents. Par Duel/Face à face, il faut entendre tout programme animé par un ou plusieurs journalistes mettant en présence deux candidats de partis différents. Par Interview, il faut entendre tout programme animé par un ou plusieurs journalistes mettant en présence un seul candidat. Par Face à la presse, il faut entendre tout programme mettant en présence plusieurs journalistes de rédaction différentes et un seul candidat. Par Revue d'actualité politique il faut entendre tout programme mettant en présence des journalistes de rédaction différentes ou des experts/commentateurs d'horizon divers parcourant l'actualité politique écoulée. Par Portrait il faut entendre tout programme présenté par un journaliste ou non et mettant en scène un candidat sur des aspects plus subjectifs que l'interview classique.

- h. N° d'intervenant
Il s'agit d'encoder la place du candidat sur la liste si elle est explicitement mentionnée dans la séquence. Si celle-ci n'est pas indiquée, on encode « 0 ».
- i. Type d'intervenant (à titre conservatoire, étant entendu que les candidats interviennent en principe directement au micro)

- 01-que l'on voit et qui parle (au micro)
- 02-que l'on voit mais qui ne parle pas
- 03-qui parle mais que l'on ne voit pas
- 04-que l'on ne voit pas mais dont on parle

- j. Identification

01 - mention écrite

- 011 – prénom + nom + profession (ou nom + profession)
- 012 – prénom + nom
- 013 – prénom + profession
- 014 - prénom

02 - mention orale

- 021 – prénom + nom + profession (ou nom + profession)
- 022 – prénom + nom
- 023 – prénom + profession
- 024 - prénom

03 – mention écrite et orale

- 031 – prénom + nom + profession (ou nom + profession)
- 032 – prénom + nom
- 033 – prénom + profession
- 034 – prénom

k. Sexe

- 01-Femme
- 02-Homme

l. Âge

- 01- <12
- 02- 13-18
- 03- 19-34
- 04- 34-49
- 05- 50-64
- 06- >65

m. Type de candidat

- 01- Candidat simple
- 02- Candidat et membre d'un exécutif sortant (Commission européenne, gouvernement fédéral, gouvernement wallon, gouvernement bruxellois, gouvernement flamand, gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, gouvernement de la Communauté germanophone)
- 03- Candidat et membre sortant d'une assemblée européenne, fédérale, régionale ou communautaire (Parlement européen, Parlement fédéral, Sénat, Parlement wallon, Parlement bruxellois, Parlement flamand, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Parlement de la Communauté germanophone)
- 04- Candidat et membre d'un exécutif local (collège provincial, collège échevinal, bourgmestre)
- 05- Candidat et membre d'une assemblée locale (conseil provincial, conseil communal)

n. Parti politique

o. Position sur la liste

p. Thématiques abordées par l'intervenant (oui/non)

- 01-Fonctions régaliennes : affaires intérieures, affaires étrangères, justice et défense
- 02-Fonctions économiques : économie, industrie, commerce et agriculture
- 03-Infrastructures : transport, communication et environnement
- 04-Fonctions socio-culturelles : affaires sociales, soins de santé, enfance, famille, enseignement, science, culture, travail et sport
- 05-Plusieurs thématiques abordées